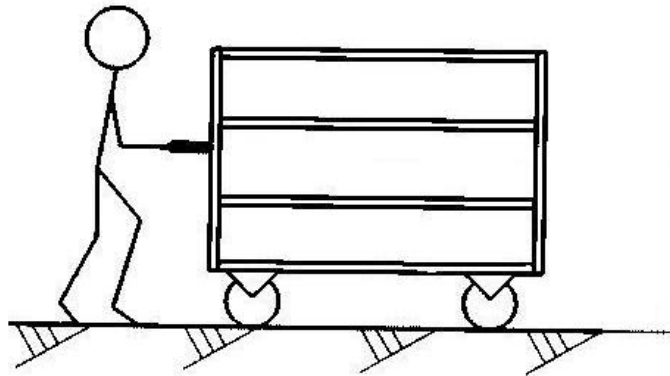


## EN 1757-3 : Les chariots à plateau fixe

Une nouvelle norme vient s'ajouter à la collection du CEN/TC 150 «Chariots de manutention – Sécurité» : il s'agit de la NF EN 1757-3 «Sécurité des chariots de manutention – Chariots manuels à conducteur à pied manuels et semi-manuels – Partie 3 : Chariot à plateau fixe».

Cette norme fixe la valeur des efforts maximaux permis en fonction de la charge portée, que ce soit en propulsion, en levée ou en direction. Elle décrit la méthode de mesurage de l'effort, donne les caractéristiques du timon et spécifie un essai de stabilité.



Les deux premières parties de cette norme sont relatives aux transpalettes et aux gerbeurs ; il reste maintenant à finaliser la partie concernant les transpalettes à ciseaux.

L'activité du CEN/TC 150 arrive donc à son terme, puisque, à l'exception des travaux importants relatifs à la stabilité des chariots, l'ensemble des normes sera bientôt publié. Toutefois, la commission UNM reste active : la reprise de ces normes EN a été entreprise à l'ISO, pour n'avoir plus qu'un seul texte qui puisse donner présomption de conformité à la directive «Machines» tout en étant accepté au plan mondial.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à M. C. TISSIER ([c.tissier@unm.asso.fr](mailto:c.tissier@unm.asso.fr))